



Separation crédit immobilier

Par **dailefine**, le 19/11/2018 à 15:57

Bonjour,

En cours de séparation nous sommes pacsés et avons un crédit immobilier en cours. Je souhaite garder l'appartement et reprendre le crédit en mon nom sachant qu'il nous reste 145 000 euros de crédit et que l'appartement est estimé au même montant. Comment éviter les frais liés à cette séparation ? Mon conjoint peut t'il faire une donation de sa part à notre fils par exemple ?

Merci par avance pour votre aide

Par **youris**, le 19/11/2018 à 16:16

bonjour,

si votre futur ex-partenaire est d'accord, il peut faire une donation de sa part à son fils, mais je ne vois pas bien son intérêt car vous allez avoir la jouissance de ce logement alors que votre futur ex n'aura plus de logement sans contrepartie financière.

votre banque est-elle d'accord pour la désolidarisation de votre prêt ?

salutations

Par **dailefine**, le 19/11/2018 à 16:25

Bonjour,

Merci d'avoir pris la peine de me répondre oui effectivement la banque est d'accord pour la désolidarisation du prêt. Mon conjoint me doit de l'argent et cela éviterais de faire des prêts de son côté et avoir du mal à repartir de plus et bien entendu je ne lui demanderais pas de pension pour notre fils mais il aura tous le loisirs de le voir et le garder quand il le souhaiteras. Nous essayons de trouver un moyen de ne pas nous mettre tous les deux dans l'embarras sachant que j'ai toujours tout assumée seule financièrement mais étant pacsé nous somme soumis à la séparation de biens